

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA
Rapports 1 à 4 de la vérificatrice générale du Canada pour 2022 — Rapport 4 — Les obstacles systémiques — Service correctionnel du Canada

N° de référence du rapport	Recommandation du BVG	Réponse de l'organisme	Description du résultat final attendu	Date d'achèvement prévue	Principaux jalons provisoires (description/dates)	Personne-ressource	Mise à jour du BPR – septembre 2024
4.33	<p>Service correctionnel Canada devrait améliorer le processus de classement initial par niveau de sécurité des délinquants en prenant les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> réaliser un examen, en collaboration avec des experts externes, de l'Échelle de classement par niveau de sécurité et de son utilisation, surtout pour les décisions de classement concernant les délinquantes, les délinquants autochtones et les délinquants noirs, et à la lumière des conclusions de l'examen, prendre des mesures pour renforcer la fiabilité des décisions de classement par niveau de sécurité effectuer un suivi des dérogations aux résultats de l'Échelle de classement par niveau de sécurité, pour ce qui est du niveau et des raisons qui les sous-tendent, dans tous les établissements et pour tous les niveaux de sécurité, en particulier pour les délinquants autochtones, et s'assurer que les antécédents sociaux des Autochtones sont pris en compte comme il se doit dans le cadre des décisions de classement. 	<p>Recommandation acceptée. La Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada mènera un exercice de validation du recours à l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants noirs de sexe masculin et un nouvel exercice de validation du recours à l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes et les délinquants autochtones avec la collaboration d'experts externes. Les travaux seront amorcés au cours du présent exercice et seront intégrés au plan de recherche de l'exercice en cours. Les résultats de cet examen, qui seront disponibles en décembre 2023, ainsi que ceux d'une initiative dirigée par des Autochtones actuellement menée dans le but d'élaborer un processus de classement par niveau de sécurité adapté aux Autochtones permettront de déterminer les mesures qui s'imposent pour améliorer la fiabilité du classement par niveau de sécurité des membres de ces groupes.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada procédera à un examen trimestriel des raisons pour lesquelles les décisions relatives à l'attribution de la cote de sécurité initiale sont différentes de la recommandation selon l'Échelle de classement par niveau de sécurité, en particulier dans le cas des délinquants autochtones, et veillera à ce que les antécédents sociaux des Autochtones soient dûment pris en compte dans le cadre des décisions relatives à l'attribution de la cote de sécurité initiale et aux placements initiaux.</p>	<p>Utilisation continue d'un outil de classement initial par niveau de sécurité fiable et valide.</p> <p>Augmentation du nombre de cotes de sécurité finales qui</p>	2023-12-29	<p>Mesure : Établir un protocole d'entente ou un contrat avec des experts externes qui peuvent fournir des commentaires et réaliser des examens par les pairs des résultats des études de validation et de revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité avec des délinquants noirs et autochtones et des délinquantes</p> <p>Produits livrables : Établissement d'un protocole d'entente ou d'un contrat signé par le Service correctionnel du Canada et un établissement d'enseignement.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2022-10-28</p> <p>Mesure : Valider/revalider l'Échelle de classement par niveau de sécurité concernant les délinquants de sexe masculin, les délinquantes, ainsi que les délinquants autochtones et noirs</p> <p>Produits livrables : Versions préliminaires des rapports de recherche/résumés de recherche d'une page soumis à la directrice générale, Recherche.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2023-03-31</p> <p>Mesure : Examen par les pairs de la validation/revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité avec des experts externes</p> <p>Produits livrables : Commentaires d'experts externes sur les versions préliminaires des rapports de recherche/résumés d'une page</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2023-06-30</p> <p>Mesure : Consultation interne au sujet des versions préliminaires des produits de recherche évalués par les pairs et détermination des répercussions sur l'attribution des cotes de sécurité.</p> <p>Produits livrables : Commentaires des intervenants internes (Secteur des opérations et des programmes correctionnels, Secteur des délinquantes et Direction des initiatives pour les Autochtones) pour alimenter la section des résultats et des recommandations des versions préliminaires des rapports de recherche et déterminer les mesures à prendre pour améliorer l'attribution des cotes de sécurité.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2023-09-29</p> <p>Mesure : Finalisation et publication des produits de recherche</p> <p>Produits livrables : Produits de recherche approuvés et publiés</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2023-12-29</p>	Peter Linkletter, commissaire adjoint, Politiques	<p>Terminé. Quatre (4) experts externes ont été désignés pour former un groupe consultatif d'experts et embauchés par le SCC dans le cadre d'un processus de passation de marchés.</p> <p>Terminé. Six rapports ont été rédigés sous forme d'ébauche.</p> <ol style="list-style-type: none"> Échelle de classement par niveau de sécurité – Correspondance du niveau de sécurité des délinquants pour les hommes Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants de sexe masculin Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants autochtones de sexe masculin Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquants noirs de sexe masculin Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes non autochtones Revalidation de l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour les délinquantes autochtones <p>Terminé. Le comité a eu l'occasion d'examiner et de commenter tous les rapports, et le processus d'intégration de ces commentaires a été achevé.</p> <p>Terminé. Des consultations internes ont été menées auprès du Secteur des opérations et des programmes correctionnels, du Secteur des délinquantes et de la Direction des initiatives pour les Autochtones, et les commentaires ont été intégrés aux versions préliminaires des produits.</p> <p>Terminé. Les six rapports ont été rédigés et publiés.</p>

			prennent correctement en compte les antécédents sociaux des Autochtones, ce qui pourrait entraîner une réduction du pourcentage de délinquants autochtones recevant une cote de sécurité initiale maximale.		<p>Mesure : À compter du présent exercice, et pour une durée de deux ans, chaque région produira un rapport sur le niveau et les motifs des dérogations liées à l'attribution de la cote de sécurité initiale chez les délinquants autochtones.</p> <p>Produits livrables : Rapports trimestriels régionaux Analyse des présentations régionales par l'administration centrale</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2022-10-01</p>	Jay Pyke, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	<p>En cours. Les rapports trimestriels sont produits et l'analyse est en cours depuis le troisième trimestre de 2022-2023.</p> <p>Au cours du premier trimestre (T1) de l'exercice 2024-2025, un total de 62 délinquants autochtones (54 hommes et 8 femmes) ont fait l'objet d'un examen dans le cadre de l'engagement pris par le SCC avec le Bureau du vérificateur général du Canada d'examiner l'écart entre la cote obtenue à l'Échelle de classement par niveau de sécurité (ECNS) et la cote de sécurité finale.</p> <p>Dans 76 % (n = 47/62) des cas, la cote de sécurité finale déterminée était inférieure à la cote de sécurité recommandée selon l'ECNS. Les principales justifications pour ces écarts étaient l'adaptation à l'établissement (comportement non problématique en établissement), la disponibilité et l'incidence des interventions culturelles et la prise en compte des antécédents sociaux des Autochtones.</p> <p>Dans 24 % (n = 15/62) des cas, la cote de sécurité finale déterminée était supérieure à la cote de sécurité recommandée selon l'ECNS, après avoir pris en compte les préoccupations relatives à l'adaptation à l'établissement, les accusations en instance, le risque d'évasion, les préoccupations liées à la sécurité du public, les antécédents de surveillance peu reluisants et les antécédents criminels mettant en cause de la violence.</p>
4.45	Service correctionnel Canada devrait examiner les options de restructuration de la prestation des programmes correctionnels afin d'accélérer l'accès aux programmes et leur achèvement par les personnes détenues. En s'inspirant des évaluations menées récemment des programmes correctionnels, Service correctionnel Canada devrait plus particulièrement examiner l'efficacité des programmes pour les détenus qui appartiennent aux minorités visibles, en particulier les détenus noirs.	<p>Recommandation acceptée. À compter de maintenant, le Service correctionnel du Canada attribuera un besoin de programme ciblé aux délinquants qui purgent une peine de courte durée afin de faciliter l'accès aux programmes correctionnels et l'achèvement de ceux-ci en temps opportun.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada mène aussi une initiative novatrice à plus long terme appelée Prestation virtuelle des programmes correctionnels dans le but de moderniser la façon dont l'établissement des calendriers, les aiguillages et les affectations sont réalisés afin de faciliter l'accès aux programmes correctionnels et l'achèvement de ceux-ci en temps opportun. Cette principale composante de l'initiative de plus grande envergure sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2024.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada désagrègera les résultats de la plus récente évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale et confirmera l'efficacité de ces programmes pour les délinquants noirs d'ici mars 2023.</p>	<p>Augmentation du pourcentage de délinquants purgeant une courte peine et pour lesquels un besoin a été établi en matière de programme correctionnel reconnu à l'échelle nationale qui terminent leur programme avant leur première mise en liberté.</p> <p>Une diminution du nombre médian de jours entre l'admission et le début du premier programme préparatoire en établissement.</p> <p>Validation de l'efficacité des programmes pour les délinquants noirs.</p>	2024-12-01	<p>Mesure : Renforcer l'utilisation de l'outil d'établissement des priorités pour les délinquants en attente de programmes correctionnels afin d'accélérer l'accès à ces programmes.</p> <p>Produits livrables : Élaborer des documents de communication et les distribuer au personnel des régions pour promouvoir l'utilisation de l'outil d'établissement des priorités.</p> <p>Élaborer et tenir des séances d'orientation pour s'assurer que le personnel comprend comment utiliser adéquatement l'outil d'établissement des priorités.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2022-09-30</p>	Jay Pyke, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	<p>Terminé. Les documents d'orientation et les affiches sur l'outil d'établissement des priorités ont été élaborés et publiés sur le Hub dans les deux langues officielles. Une note de service a été envoyée par la commissaire adjointe, Opérations et programmes correctionnels, aux sous-commissaires régionaux, un message de la commissaire a été publié et une annonce a paru dans le numéro de <i>Cette semaine au SCC</i> qui a été envoyé à tous les membres du personnel en septembre 2022. La première mesure et tous les produits livrables sont achevés.</p>
					<p>Mesure : Élaborer et mettre en œuvre le volet sur l'établissement des calendriers et la production de rapports dans le cadre de l'initiative de prestation virtuelle de programmes correctionnels.</p> <p>Produits livrables : Mise en œuvre d'une solution technique pour les programmes comprenant des éléments liés à l'aiguillage, à l'établissement des calendriers et aux affectations.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2024-12-01</p>		<p>En cours. La mise en œuvre du volet sur l'établissement des calendriers et la production de rapports de l'initiative de prestation virtuelle de programmes correctionnels est prévue dans le cadre de la phase 1 du projet de modernisation du Système de gestion des délinquant(e)s au cours de l'exercice 2025-2026. C'est pourquoi la mise en œuvre sera reportée au 2026-03-31.</p>
					<p>Mesure : Le Secteur de l'audit interne et de l'évaluation réexaminera les données de l'évaluation des programmes correctionnels de réinsertion sociale de 2020 pour vérifier l'efficacité des programmes de réinsertion sociale pour la population de délinquants noirs.</p> <p>Produits livrables : Rapport sur les constatations</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2023-03-31</p>	Daniel Giroux, dirigeant principal de l'audit et de l'évaluation	Terminé.

4.46	Service correctionnel Canada devrait améliorer sa méthode de collecte des données sur la diversité au sein de la population de détenus afin d'avoir l'assurance que les données recueillies sont exhaustives. Il devrait aussi harmoniser sa méthode de collecte avec celle de Statistique Canada. Il devrait utiliser l'information ainsi recueillie pour surveiller l'incidence de ses politiques et pratiques correctionnelles sur les divers groupes de délinquants et recenser et supprimer les obstacles à la réussite de leur réinsertion sociale.	Recommandation acceptée. Pour continuer de faire avancer sa collecte de données globales sur la population diversifiée de délinquants, le Service correctionnel du Canada entreprendra un examen de son approche afin de s'assurer qu'elle est toujours juste et conforme à la méthodologie de Statistique Canada. Le SCC continuera de surveiller la diversité de la population de délinquants afin de le guider dans l'élaboration de ses politiques, de ses programmes et de ses pratiques. Il continuera aussi d'examiner les résultats obtenus par la population diversifiée de délinquants sous sa responsabilité et d'en rendre compte. Les travaux en cours seront rattachés à la publication prévue des données du Recensement de 2021 liées à la proportion des Autochtones et des groupes ethnoculturels au sein de la population canadienne à l'automne 2022.	Amélioration de la collecte de données sur la diversité de la population de délinquants et de la production de rapports à ce sujet. Amélioration du suivi des résultats en matière correctionnelle et de réinsertion sociale pour divers groupes de délinquants.	2024-03-31	<p>Mesure : En collaboration avec la Division des services de réinsertion sociale (le bureau de première responsabilité pour la collecte de données ethnoculturelles sur les délinquants), examiner l'approche du Service correctionnel du Canada et les données du recensement de l'automne 2022 relativement à l'information sur la diversité.</p> <p>Produits livrables : Rapport sur les constatations et des recommandations pour examiner la méthodologie de collecte des données du Service correctionnel du Canada, le cas échéant.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2023-03-31</p>	Peter Linkletter, commissaire adjoint, Politiques	Terminé. Le SCC a adopté une approche continue pour améliorer sa collecte de données et sa production de rapports sur les divers groupes de délinquants dont il assure la prise en charge, la garde et la surveillance. Concrètement, le SCC a continué de réaliser des progrès en vue de simplifier et de définir les catégories raciales. Ces catégories ont été ajoutées dans les systèmes de production de rapports organisationnels, y compris dans le tableau de bord des unités d'intervention structurée et les rapports publics (p. ex. Statistiques en bref : Unités d'intervention structurée, trimestre 3 de 2023 à 2024 - Canada.ca). Cela comprend la production de rapports sur les résultats par groupes de délinquants, ce qui permet au SCC de mesurer les résultats de divers groupes de délinquants (délinquants autochtones, asiatiques, noirs, blancs, hispaniques, etc.). À l'heure actuelle, ce produit livrable est considéré comme clos.
					<p>Mesure : En collaboration avec la Division des services de réinsertion sociale (le bureau de première responsabilité pour la collecte de données ethnoculturelles sur les délinquants), apporter les changements nécessaires au Système de gestion des délinquant(e)s et aux systèmes de production de rapports du Service correctionnel du Canada, s'il y a lieu.</p> <p>Produits livrables : Exigences opérationnelles documentées et mises en œuvre.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2024-03-31</p>		En cours. Il faut s'attendre à un retard dans la mise en œuvre des modifications nécessaires au Système de gestion des délinquant(e)s, compte tenu des efforts qui sont actuellement déployés en vue de moderniser ce système dans son intégralité. La mise en œuvre est prévue dans le cadre de la phase 1 de la modernisation du système de gestion des délinquants, à la fin de l'exercice 2025-2026, et des améliorations continues sont prévues tout au long des déploiements.
4.58	Service correctionnel Canada devrait cerner les causes profondes des retards dans la préparation des détenus, particulièrement les détenus autochtones, en vue d'une libération conditionnelle à leur première date d'admissibilité, et prendre des mesures pour les corriger. Service correctionnel Canada devrait aussi accélérer l'exécution des réévaluations des niveaux de sécurité des personnes détenues afin de favoriser leur réinsertion sécuritaire dans la société.	<p>Recommandation acceptée. Le Service correctionnel du Canada a déjà entrepris un exercice opérationnel d'examen des cas afin de cerner les causes premières des retards accusés dans la préparation et la libération des délinquants, et plus particulièrement des délinquants autochtones, avant leur première date d'admissibilité. Il prendra les mesures qui s'imposent à la lumière des constatations qui se dégageront de l'exercice.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada a aussi lancé une initiative de gestion des cas dans le but d'améliorer la planification correctionnelle, qui consiste à fournir des outils plus efficaces au personnel afin de s'assurer que la préparation prélibératoire des cas se fait en temps opportun.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada assurera un suivi plus rigoureux des cas à compter de l'été 2022 pour veiller à ce que les cotes de sécurité des délinquants soient réévaluées en temps opportun et améliorer la surveillance nationale des cas de non-conformité.</p>	<p>Augmentation du pourcentage de délinquants autochtones qui bénéficient d'une libération discrétionnaire lors de leur première mise en liberté.</p> <p>Augmentation du nombre de réévaluations de la cote de sécurité effectuées dans les délais prévus par la politique, pour les délinquants autochtones qui ont terminé avec succès un programme correctionnel.</p>	2024-04-01	<p>Mesure : Examiner les facteurs contribuant à la non-libération des délinquants autochtones en fonction de la première date d'admissibilité.</p> <p>Produits livrables : Une étude de cas sera réalisée.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2023-04-30</p>	Peter Linkletter, commissaire adjoint, Politiques	Terminé. Le document Recherche en bref (RIB-23-14) – Obstacles à la mise en liberté en temps voulu des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale a été approuvé et publié sur le site Web du SCC.
					<p>Mesure : Élaborer et mettre en œuvre l'initiative Planification et décisions correctionnelles.</p> <p>Produits livrables : Mise en œuvre nationale de l'application Planification et décisions correctionnelles.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2024-04-01</p>	Jay Pyke, commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels	En cours. La mise en œuvre nationale de l'initiative Planification et décisions correctionnelles est prévue dans le cadre de la phase 1 du projet de modernisation du Système de gestion des délinquant(e)s au cours de l'exercice 2025-2026.
					<p>Mesure : Renforcer la conformité à l'exigence de la politique consistant à réévaluer les cotes de sécurité des délinquants autochtones à la suite d'un événement important en mettant en œuvre un mécanisme de suivi proactif.</p> <p>Produits livrables : Élaboration et mise en œuvre d'un processus national de suivi proactif.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 2022-10-01</p>		<p>Terminé. Les cinq régions avaient mis en œuvre un processus de suivi proactif en date de novembre 2022.</p> <p>Résultats de l'exercice 2023-2024 : Dans le cas des délinquants autochtones de sexe masculin, le pourcentage de réévaluations de la cote de sécurité effectuées en conformité avec la politique a augmenté légèrement de 4 % (passant de 68 % à 72 %) au cours du dernier exercice.</p> <p>Dans le cas des délinquantes autochtones, le pourcentage de réévaluations de la cote de sécurité effectuées en conformité avec la politique a augmenté considérablement de 15 % (passant de 46 % à 61 %) au cours du dernier exercice.</p> <p>Enfin, dans le cas des Inuits de sexe masculin, le pourcentage de réévaluations de la cote de sécurité effectuées en conformité avec la politique est demeuré pratiquement inchangé (passant de 64 % à 63 %) au cours du dernier exercice.</p> <p>L'administration centrale continue de surveiller la conformité au moyen de rapports trimestriels et d'un suivi régulier auprès des régions.</p>

4.69	<p>Service correctionnel Canada devrait définir des objectifs en matière de représentation qui cadrent avec les populations de détenus, en prêtant une attention particulière aux groupes surreprésentés (comme les délinquants autochtones et noirs). Il devrait aussi officialiser ses objectifs de représentation des femmes dans les établissements correctionnels réservés aux femmes. Dans les deux cas, Service correctionnel Canada devrait surveiller les progrès réalisés en fonction d'un calendrier préétabli et déterminer les rôles et fonctions (par exemple le personnel de première ligne dans les établissements) qui sont prioritaires.</p>	<p>Recommandation acceptée. Dans le passé, la représentation des Autochtones et des minorités visibles au Service correctionnel du Canada était supérieure à la disponibilité au sein de la population active. En 2021, le Service correctionnel du Canada a donc fixé des objectifs en matière de représentation des Autochtones et des minorités visibles au sein de l'effectif qui sont davantage supérieurs à la disponibilité au sein de la population active et qui tiennent compte de la population de délinquants.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada officialisera ses objectifs en matière de représentation des genres visant les établissements pour femmes d'ici mars 2023.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada se penchera sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs fixés en matière de représentation et accordera la priorité aux activités de dotation touchant les unités opérationnelles et les groupes professionnels au sein desquels les écarts entre le personnel et la population de délinquants sont plus grands.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada suivra les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ces objectifs et rendra compte des résultats chaque année.</p>	<p>Réduction de l'écart de représentation entre le personnel et la population de délinquants.</p> <p>Rapport optimal entre le nombre de femmes et d'hommes intervenants de première ligne dans les établissements pour femmes afin d'assurer une représentation suffisante des genres dans les établissements pour femmes et le pavillon de ressourcement.</p>	2025-04-01	<p>Mesure : Cerner les unités opérationnelles et les groupes fonctionnels à prioriser pour mieux représenter la population de délinquants. Produits livrables : Liste des unités opérationnelles/groupe fonctionnels qui devraient être dotés en fonction des besoins d'équité en matière d'emploi afin de mieux refléter la population de délinquants. Calendrier de mise en œuvre : 2023-03-31</p> <p>Mesure : Établir, pour les unités opérationnelles et les groupes fonctionnels prioritaires, des objectifs de représentation des peuples autochtones qui s'harmonisent à leur population de délinquants. Produits livrables : Établissement des objectifs Calendrier de mise en œuvre : 2023-09-30</p> <p>Mesure : Établir, pour les unités opérationnelles et les groupes fonctionnels prioritaires, des objectifs de représentation des minorités visibles qui s'harmonisent à leur population de délinquants. Produits livrables : Établissement des objectifs Calendrier de mise en œuvre : 2023-09-30</p> <p>Mesure : Élaborer un outil de renseignements organisationnels pour surveiller les progrès par rapport aux objectifs. Produits livrables : Outil de renseignements organisationnels mis au point. Calendrier de mise en œuvre : 2024-03-31</p> <p>Mesure : Réserver des places au Programme de formation correctionnelle pour les unités opérationnelles pour femmes, conformément au ratio des genres établi. Produits livrables : Personnel de première ligne formé et compétent pour les unités opérationnelles pour femmes, qui respecte le ratio femmes/hommes établi. Calendrier de mise en œuvre : 2025-04-01 et de façon continue</p> <p>Mesure : Effectuer un examen du ratio de dotation en intervenants de première ligne ciblé pour les établissements et le pavillon de ressourcement pour femmes. Produits livrables : Examen terminé et ratio cible confirmé pour répondre aux besoins des établissements. Calendrier de mise en œuvre : 2023-09-30</p>	<p>Guy Morissette, commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines</p> <p>Amy Jarrette, sous-commissaire pour les femmes</p>	<p>Produits livrables 1 à 4 achevés. Pour les emplacements où la disparité entre la représentation des délinquants autochtones et racisés est la plus importante, en mettant l'accent sur les services de première ligne, les services correctionnels ou les programmes d'aide sociale, la représentation a été désignée. En 2021, des objectifs de représentation géographique pour les Autochtones ont été approuvés par le Comité de direction du SCC. Le SCC fournit chaque automne à la haute direction des mises à jour annuelles sur les progrès accomplis. Une liste a été créée pour répertorier les unités opérationnelles et les groupes fonctionnels prioritaires. Un tableau de bord de l'équité en matière d'emploi a été créé et est accessible à tous les employés dans l'Outil de renseignements organisationnels du SCC. L'onglet des objectifs de représentation énumère les objectifs de représentation par emplacement et peut être filtré par groupe de classification.</p> <p>En cours. Des places réservées aux unités opérationnelles pour femmes sont en attente de l'établissement du ratio de dotation en intervenants de première ligne et d'importants efforts continuent d'être déployés pour faire augmenter la représentation féminine dans les établissements pour femmes, au moyen de l'autodéclaration, de la sensibilisation et de suivis effectués directement auprès des candidates, de la simplification des évaluations et de processus de sélection ciblés.</p> <p>En date d'août 2024, un examen externe du ratio optimal des genres a été effectué. La sous-commissaire pour les femmes devrait présenter le ratio cible à la réunion du Comité de direction en septembre 2024.</p> <p>En cours. Il y a eu de légers retards attribuables à des problèmes dans la sélection d'un entrepreneur convenable et qualifié pour cet examen spécialisé. Étant donné la valeur en dollars du marché, on a affiché un préavis d'adjudication de contrat en juin 2023 pour garantir un processus équitable et transparent. Le contrat a été attribué en septembre 2023, avec une date de fin fixée en mai 2024.</p> <p>En date d'août 2024, un examen externe du ratio optimal des genres a été effectué. La sous-commissaire pour les femmes devrait présenter le ratio cible à la réunion du Comité de direction en septembre 2024.</p> <p>Terminé. Les résultats ont été affichés sur le site intranet du SCC en juillet 2023. Un dossier de présentation a été transmis au Comité de direction le 31 mai 2023 et a fait l'objet de discussions par le Comité consultatif national sur l'éthique et à d'autres forums pertinents.</p>
4.76	<p>Pour corriger les écarts de représentation relatifs à l'équité en matière d'emploi et renforcer la diversité et l'inclusion au sein de son personnel, Service correctionnel Canada devrait :</p>	<p>Recommandation acceptée. Le Service correctionnel du Canada mènera son examen du système d'emploi d'ici septembre 2022. Les résultats de l'examen et du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux orienteront l'élaboration du nouveau Plan global visant l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion.</p>	<p>Réduction des obstacles systémiques et attitudinaux pour les groupes en quête d'équité tout au long de l'expérience professionnelle (recrutement,</p>	2026-03-31	<p>Mesure : Examiner les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Produits livrables : Lacunes cernées Calendrier de mise en œuvre : Terminé pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2020 et effectué après chaque Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux par la suite.</p>	<p>Guy Morissette, commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines</p>	<p>Terminé. Les résultats ont été affichés sur le site intranet du SCC en juillet 2023. Un dossier de présentation a été transmis au Comité de direction le 31 mai 2023 et a fait l'objet de discussions par le Comité consultatif national sur l'éthique et à d'autres forums pertinents.</p>

	<p>• finaliser et mettre en œuvre son plan de réduction des écarts en matière de diversité et d'inclusion, en s'inspirant des résultats de l'examen de ses systèmes d'emploi et du Sondage annuel auprès des employés de la fonction publique, afin d'éliminer les obstacles systémiques qui nuisent aux groupes sous-représentés</p> <p>• veiller à ce que l'ensemble de son personnel suive la formation obligatoire sur la diversité et offrir un cours de remise à niveau pour avoir l'assurance que son personnel possède des connaissances actualisées sur ces questions et ainsi favoriser un effectif diversifié et inclusif.</p>	<p>Le plan sera mis au point d'ici décembre 2022 et fournira un plan d'action pour remédier aux problèmes auxquels les groupes d'employés en quête d'équité sont confrontés.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada suivra les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan global et rendra compte des résultats chaque année.</p> <p>Le Service correctionnel du Canada veillera à offrir la Formation sur la diversité et la compétence culturelle au personnel en poste d'ici mars 2023, et examinera continuellement cette formation ainsi que toutes les autres formations sur la diversité offertes afin de veiller à ce que le personnel dispose de l'information la plus récente au chapitre de la diversité et de la compétence culturelle.</p>	<p>embauche, promotion, développement de carrière).</p> <p>Augmentation des compétences culturelles des employés afin de soutenir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.</p>		<p>Mesure : Terminer l'examen des systèmes d'emploi Produits livrables : Examen des systèmes d'emploi terminé. Calendrier de mise en œuvre : 2022-09-30</p> <p>Mesure : Terminer le Plan global visant l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion. Produits livrables : Plan global visant l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion terminé. Calendrier de mise en œuvre : 2022-12-31</p> <p>Mesure : Surveiller la mise en œuvre du Plan global. Produits livrables : Mise à jour annuelle terminée. Calendrier de mise en œuvre : 2023-03-31</p> <p>Mesure : Terminer la prestation de la formation sur les préjugés inconscients et la lutte contre le racisme et la discrimination. Produits livrables : Taux de conformité pour l'achèvement de la formation chez les groupes cibles. Calendrier de mise en œuvre : 2026-03-31</p> <p>Mesure : Effectuer un examen officiel de notre formation sur la diversité et la compétence culturelle Produits livrables : Recommandations relatives aux changements apportés à notre formation sur la diversité et la compétence culturelle (présentation au Comité de gouvernance de l'apprentissage et du perfectionnement) Calendrier de mise en œuvre : 2024-01-01</p> <p>Mesure : Terminer la prestation de la formation sur la diversité et la compétence culturelle. Produits livrables : Taux de conformité pour l'achèvement de la formation chez les groupes cibles. Calendrier de mise en œuvre : 2023-03-31</p>		<p>Terminé. L'examen des systèmes d'emploi a été approuvé en août 2022.</p> <p>Terminé. Le Plan global visant l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion a été approuvé et publié en décembre 2022. Les mises à jour du plan ont été effectuées, et le commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines, les a signées le 31 mars 2023.</p> <p>Terminé. Le Plan global visant l'équité en matière d'emploi, la diversité et l'inclusion a été approuvé et publié en décembre 2022. Les mises à jour du plan ont été effectuées, et le commissaire adjoint, Gestion des ressources humaines, les a signées le 31 mars 2023.</p> <p>En cours. En date du 31 mars 2024, la date de fin de la première année d'un plan triennal de prestation de la formation, les taux de conformité en fonction des cibles établies pour la première année étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préjugés inconscients : 76,99 % • Unis contre le racisme : 70,31 % • Unis contre le racisme (module en ligne) : 129,51 % • Boîte à outils pour l'action à l'intention des gestionnaires – la prestation a commencé en avril 2024 <p>Terminé. Le matériel de formation pour la formation sur la diversité et la compétence culturelle a été mis à jour pour donner suite à la recommandation 13 du Bureau de l'enquêteur correctionnel.</p> <p>Terminé. Les taux de conformité à l'échelle nationale en date du 14 août 2024 sont de 88,6 % pour le volet en classe et de 92,2 % pour les modules en ligne.</p>
--	---	--	--	--	---	--	--